



Stanislas

## INSCRIPTION EN SECONDE

- 1/ La classe de Seconde est une classe dite de « détermination ». Tous les élèves reçoivent un enseignement qui leur permet de postuler pour les parcours du cycle terminal (Première & Terminale).
  
- 2/
  - a) L'enseignement en Seconde comporte un tronc commun incluant :  
Mathématiques – Physique/Chimie – SVT – Français – Histoire/Géographie – LV1 – LV2 – EPS – SES – Enseignement Moral & Civique – Sciences numériques & Technologie
  
  - b) À ce tronc commun, on peut ajouter une option facultative :  
Latin – Grec – Chinois LV3 – Russe LV3  
Le Chinois et le Russe débutent en Seconde (grand débutant).  
Le Grec doit avoir été étudié au Collège.  
Le Latin doit avoir été étudié depuis la classe de 5<sup>e</sup>.  
Il est permis de cumuler Latin & Grec.

### REMARQUES :

- Conformément aux règlements en vigueur, les enseignements d'options facultatives ne seront ouverts que si le nombre d'inscrits le permet.
- Il n'est pas possible de cumuler un enseignement de LV3 avec un enseignement de Langue Ancienne ou deux enseignements de LV3.
- Le choix de deux options facultatives est subordonné à leur compatibilité horaire.

### Etude surveillée & Internat externé

- Les études ont lieu lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire. L'inscription à l'étude surveillée ou l'internat-externé est obligatoirement pour les 4 séances hebdomadaires, valable pour le premier trimestre, renouvelable chaque trimestre.
- L'étude surveillée est une séance de travail personnel encadrée par des éducateurs dans un environnement silencieux. Elle a lieu de 17h30 à 19h30 et comprend un goûter (à titre indicatif : facturée 444€ par trimestre en 2024/2025).
- L'internat externé est une étude surveillée calquée sur celle des internes : travail personnel de 17h30 à 19h00, dîner à Stan de 19h à 19h45, et de nouveau travail personnel de 19h45 à 21h15. Ainsi, les élèves internes externés peuvent aisément disposer de trois heures de travail personnel et de huit à neuf heures de sommeil quotidien (facturée 942€ par trimestre en 2024/2025).